



La lettre de la CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

3 diagnostic du SDER

La CPDT travaille à l'actualisation du diagnostic du SDER.

5 dossier

L'Atlas du Plateau condrusien, tome 3 des « Atlas des Paysages », vient de paraître, tandis que l'atlas en ligne continue à s'étoffer. Entretien avec les chercheurs.

9 recherche doctorale

Trois nouveaux chercheurs préparent leur thèse dans le cadre de la chaire doctorale de la CPDT.

11 formation

Le nouveau programme est planifié. Rencontre avec les formateurs.

Avril 2011

Edito

N° 26

Par Ghislain Géron,
Directeur Général de la DGO4
et Coordinateur de la CPDT

Le 29 mars 2012, la loi organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme aura cinquante ans. Un cinquantenaire, cela se fête bien sûr mais c'est aussi un moment symbolique pour faire un bilan ; d'autant plus que nous disposerons alors des résultats de l'évaluation du CWATUPE et de l'actualisation du SDER.

Revenons donc cinquante ans en arrière, au moment où la loi organique entre dans sa phase de discussion finale. La guerre n'est pas encore très éloignée et son souvenir imprègne toutes les mémoires. Il faut reconstruire le pays et toutes les énergies sont mobilisées pour ce projet fédérateur. Comme tout projet de cette ampleur, celui-ci repose sur une série d'hypothèses et se fonde sur quelques grands principes fondateurs. Bien que nous soyons au milieu du xx^e siècle, les stigmates de l'industrialisation sauvage de la deuxième moitié du xix^e sont encore bien présents : l'industrie s'est implantée et s'est développée de façon anarchique dans les fonds de vallées, le long du chemin de fer ou des voies navigables, principales voies de communication pour

le charroi lourd à cette époque. Le logement ouvrier quant à lui, par nécessité, s'est implanté à proximité des lieux de travail et s'est bien souvent retrouvé enclavé dans les sites industriels dont le développement anarchique se souciait peu de l'impact de son mode de croissance.

Trois facteurs sont alors entrés en jeu se renforçant l'un l'autre :

- la théorie fonctionnaliste issue des congrès internationaux d'architecture moderne et formalisée dans la charte d'Athènes qui préconisait une répartition spatiale des différentes fonctions dans des zones mono-fonctionnelles ;
- les principes hygiénistes qui revendiquaient pour chaque individu le droit à un air pur, à la lumière et à la verdure ;
- le mythe américain où chaque famille disposait d'une ou plusieurs voitures et d'une maison quatre façades dans un parc résidentiel verduré.

Pour ce qui est des hypothèses fondatrices, elles consistaient essentiellement en une triple conviction :

- une croissance forte et continue du secteur industriel secondaire ;
- la disponibilité sans fin d'une énergie fossile abondante et bon marché ;
- une croissance démographique exponentielle.

Le paradigme du projet de reconstruction du pays consistait donc :

- à sortir l'industrie des fonds de vallées pour les installer en crête, là où existait la place pour déployer un vaste réseau routier « à l'américaine » ;
- à désengorger les centres en préconisant l'implantation des nouvelles fonctions le long de ce réseau, là où l'espace disponible permettait de répondre à la fois aux impératifs fonctionnalistes et hygiénistes.

La mise en œuvre de ce projet nécessita la contribution de tous les secteurs d'activité : la loi de 1959 créa les intercommunales de développement économique afin d'équiper les zones d'activité économique destinées à accueillir la délocalisation des industries, le fonds Brunfaut fut également créé à la même époque dans la même optique mais dans le domaine du logement, les lois d'expansion économique incitaient quant à elles les industriels à adhérer au projet, etc.

La loi du 29 mars 1962 et l'arrêté royal de 1970 relatif aux plans de secteur ont été conçus pour permettre la mise en œuvre de ce projet.

Cinquante ans plus tard, les fondements du projet sont fondamentalement différents : le tertiaire a supplanté le secondaire, l'énergie se fait chère et se fera bientôt rare, la prolifération de l'automobile (bientôt 5,5 millions en Belgique) génère sa propre asphyxie et le changement climatique impose une remise en cause fondamentale du projet.

Nous devons donc impérativement disposer rapidement d'un autre projet de développement, d'un projet de société fédérateur fondé sur un nouveau paradigme. Ce sera le rôle du SDER « version 2.Vert » de formaliser ce projet, de créer autour de lui l'indispensable consensus. Ce sera le rôle du CWATUPE rénové d'être un outil efficace pour la mise en œuvre du projet.

Couverture : vue vers le village d'Ossogne depuis la route-drève venant de Montegnet (Photo : Etienne Castiau).

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Coordinateur de la CPDT :

Ghislain Géron, SPW - DGO4
Aménagement du territoire, Logement,
Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
ghislain.geron@spw.wallonie.be
Tél. 081/33 24 05

Les équipes de recherche

ULB-GUIDE

Groupe universitaire interdisciplinaire de développement urbain et rural
Rue de Villers 227
6010 Charleroi
cpatris@ulb.ac.be
Tél. 02/650 50 90
Coordination : **Marie-Françoise Godart**
et **Luce Bellefontaine**

UCL-CREAT

Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire
Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
creat@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27
Coordination : **Yves Hanin**
et **Alain Malherbe**

ULg-Lepur

Centre de recherche en Sciences de la Ville, du Territoire et du Milieu rural
1 Chemin des Chevreuils, B52/3
4000 Liège 1
lepur@ulg.ac.be
Tél. 04/366 58 87 (ou 88)
Coordination : **Jacques Teller**
et **Emilie Droeven**

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à Florence Lechat. florence.lechat@spw.wallonie.be

Editeur responsable : Ghislain Géron
Rédaction : Dominique Istaz
Crédit photographique : R. Baudy, Atlas du Plateau condrusien, C. Breuer, J.-L. Carpentier (Dircom, SPW), D. Kathelyn (bloc diagramme), A. Malherbe, Palmarès formation CPDT 2010.
Graphisme : Debie Graphic Design
Mise en page : Régis Baudy
Impression : JacOffset

La lettre N° 27
paraîtra en juillet 2011



Subvention 2010 - 2011

La CPDT actualise le diagnostic du SDER

Le SDER a fêté son dixième anniversaire¹. Or, depuis son adoption par le Gouvernement wallon en 1999, la Wallonie et le monde ont changé. Ces changements s'appellent réchauffement climatique, pic du pétrole, mobilité, mondialisation, croissance de la population, vieillissement et évolution de la taille moyenne des familles... A la lumière de ces changements, nos élus ont jugé qu'il était temps de revoir le SDER, qui est et reste, avec le CWATUPE et les plans de secteur, une des pierres d'angle de l'aménagement de notre territoire.

Afin de promouvoir un développement territorial dynamique et équilibré, la Déclaration de Politique régionale 2009-2014 a prévu l'actualisation du « Schéma de Développement de l'Espace Régional » (SDER), qui avait été adopté en mai 1999. Dans ce contexte, le Gouvernement wallon et l'administration ont confié à la CPDT la première phase du travail², celle portant sur la mise à jour du diagnostic territorial de la Wallonie. Il ne peut en effet y avoir de projet de développement sans une étude scientifique préalable de ce qui attend la Wallonie !

Depuis début novembre, les chercheurs de la CPDT se sont lancés avec détermination dans le travail d'actualisation du diagnostic du SDER. Celui-ci doit en effet aboutir dès la fin octobre 2011 et culminer en une publication sur l'état du territoire wallon et un important colloque les 21 et 22 novembre 2011. Nous vous donnerons de plus amples informations sur le programme du colloque dans la prochaine Lettre de la CPDT.

Le travail est réparti en trois approches différentes qui s'articulent et interagis-

sent entre elles et déboucheront finalement sur le diagnostic : une approche par les défis (quels sont les grands défis pour le territoire wallon en 2030 ?), une autre par les thématiques sectorielles et une par les thématiques spatiales. Chaque défi ou chaque thématique est pris en charge par une équipe de chercheurs et bénéficie d'un encadrement scientifique mobilisant les ressources les plus pointues.

La première analyse développée est celle des défis. L'administration et le Gouvernement ont identifié six grands défis auxquels devra faire face le territoire wallon en 2030 : la compétitivité, le climat, l'énergie, la mobilité, la démographie et la cohésion sociale. Les quatre premiers sont d'ailleurs déjà mentionnés dans la Déclaration de Politique régionale. L'objectif des équipes de recherche est de définir plus précisément ces défis dans leurs diverses composantes, de déterminer les enjeux qu'ils soulèvent, d'évaluer leur ampleur sur base des données quantitatives et qualitatives existantes et d'évaluer les conséquences pour la Région wallonne. Les chercheurs élaboreront donc un état des lieux, dressent le constat et établissent les tendances.

rent donc un état des lieux, dressent le constat et établissent les tendances.



Le SDER, adopté en 1999.

Les défis sont ensuite intégrés au sein de quinze thématiques sectorielles pour lesquelles les chercheurs ont également fait un état des savoirs. Celles-ci concernent l'habitat et les services, les commerces, les activités économiques et industrielles, l'agriculture et la sylviculture, le tourisme et les loisirs, les paysages, le patrimoine

¹ Cf. Territoire(s) wallon(s) n° 5.

² Les étapes suivantes de l'actualisation du SDER ne relèvent pas de la mission de la CPDT.



La CPDT actualise le diagnostic du SDER

bâti, le patrimoine naturel, le transport des personnes, le transport des marchandises, le transport de l'informatique, la production et le transport de l'énergie, l'exploitation du sous-sol, la gestion de l'eau, les contraintes physiques et les risques, la gestion des déchets.

Pour chacune des thématiques, la question qui se pose est dès lors : quels sont les éléments amenés par l'analyse des défis à prendre en compte ? Le séminaire synthétisant les résultats de l'approche par les défis, qui s'est tenu le 4 février, a permis aux chercheurs de présenter et de discuter des résultats, préparant ainsi la mise à jour d'un tableau croisant les défis et les thématiques. Ce dernier met en évidence les influences des défis sur chacune des thématiques et les éléments de réponses que celles-ci peuvent y apporter. Il fait donc ressortir les grandes tendances de chaque secteur, les enjeux auxquels il est confronté et les variables qui interviennent pour répondre à ces enjeux. Pour prendre un exemple, ici très simplifié, le défi démographique a notamment quantifié l'évolution de la population attendue. Plusieurs enjeux apparaissent en lien avec le thème habitat et services : l'évolution démographique influence la demande en logements, sa répartition, l'adaptation de l'offre à la structure des ménages, etc. Il est dès lors possible de déterminer les besoins et les variables permettant d'apporter une réponse. L'idée est aussi de différencier les résultats par sous-régions wallonnes car toutes n'ont pas les mêmes besoins.

Outre l'analyse des savoirs, les chercheurs abordent une analyse AFOM : pour chacun des défis et des thématiques, ils mettent en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces. Les atouts et les faiblesses sont intrinsèques aux thématiques alors que les opportunités et menaces, qui dépendent du



Un numéro de Territoire(s) wallon(s), édité par la CPDT, est entièrement consacré au SDER. Il peut être téléchargé sur notre site internet, à la rubrique Publications. Pour se le procurer : publications@spw.wallonie.be ou au 0800 11 901.

contexte, sont liées aux défis, dans une vision prospective.

Une troisième partie est consacrée aux thématiques spatiales : la Politique de la ville, l'actualisation de la hiérarchie urbaine et bassins de vie et d'emploi, l'espace rural : relation ville-campagne et évolution de l'urbanisation. L'objectif principal du travail des thématiques spatiales est d'identifier, sur base du travail réalisé par les thématiques sectorielles, les grands enjeux spatiaux qui se dessinent à l'horizon 2030. Il s'agit de mettre en évidence les espaces où potentiellement existent des risques de contradiction ou, au contraire, ceux où se dégagent des convergences avec les tendances d'évolution identifiées par les thématiques sectorielles. Il s'agit de confronter les différents secteurs en relevant les fragilités ou les forces qui vont impacter les espaces et les dynamiques actuelles. Trois échelles devraient être prises en compte : supra-régionale (la Wallonie et les régions voisines), régionale (la Wallonie) et sous-régionale (par exemple, des dynamiques propres à certaines villes).

Sur base des grands enjeux qui se dégagent sur le territoire, les recherches de-

vront déterminer des scénarios plausibles d'évolution pour la Wallonie. A cet égard, la CPDT bénéficie de l'appui méthodologique de l'Institut Jules Destrée.

Par ailleurs, le travail des thématiques est encore alimenté en informations et en données par des expertises qui consistent en l'analyse de documents stratégiques : des documents de planification stratégique et de prospective au sein des sous-régions wallonnes, des documents stratégiques et d'orientation d'échelle régionale, des plans stratégiques des régions frontalières, de l'agenda territorial de l'Union européenne et des plans stratégiques européens. Trois autres recherches, entamées lors de la subvention précédente, se poursuivent et viennent en appui scientifique : celle sur la politique foncière, celle relative aux atlas des paysages et celle sur la structuration du territoire pour répondre aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

On le voit, les forces scientifiques sont mobilisées pour élaborer un diagnostic le plus cohérent possible.

Troisième Atlas des Paysages de Wallonie : Le Plateau condrusien

La très belle collection « Atlas des Paysages de Wallonie » s'est enrichie d'un troisième tome dédié au Plateau condrusien, tandis qu'un quatrième est déjà en préparation.

Depuis le début, ces Atlas des Paysages sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion du paysage. Abondamment illustrés, ils sont accessibles à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région jusqu'aux décideurs politiques, en passant par les acteurs associatifs.

Longue vie à cette collection qui, à terme, couvrira toute la Wallonie !

Après l'Atlas de l'Entre-Vesdre-et-Meuse et celui des Plateaux brabançon et hesbignon¹, voici donc celui du Plateau condrusien. Comme les précédents, cet ouvrage est le fruit d'un minutieux travail d'une équipe de chercheurs² de la CPDT, soutenus par d'intenses

discussions en comité de pilotage, pour analyser et comprendre les paysages et pour rendre l'information accessible à tous, garantissant tant sa qualité scientifique que sa lisibilité.

La Convention européenne du paysage,

adoptée en 2000 à Florence et ratifiée par la Région wallonne en 2001, définit le paysage « comme une composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ». Elle vise à protéger, aménager et gérer les paysages européens. Les Atlas des Paysages de Wallonie répondent aux objectifs de la Convention, en participant à la prise de conscience de l'importance des paysages, en offrant un outil de compréhension et d'aide à la décision. Les chercheurs expliquent : « *De manière générale, nous ne prenons pas parti même si, parfois, nous avons inévitablement des prises de position implicites. Notre mission est de sensibiliser et de donner des outils de compréhension pour toutes les personnes impliquées dans l'évolution de leur cadre de vie : les habitants, les associations, les décideurs... Nous avons aussi eu écho que l'atlas est également utilisé par les enseignants, ce qui est très positif.* »



Les Atlas sont en vente au prix de 18 €. Ils sont disponibles à la Librairie de Wallonie (Jambes) et dans les treize Centre d'information et de documentation de la Région. Ils peuvent être commandés via le téléphone vert de la Région wallonne (0800 1 1901) ou par mail (publications@spw.wallonie.be).

Les Atlas peuvent également être téléchargés gratuitement, en tout ou en partie, sur notre site CPDT, rubrique publications : <http://cpdt.wallonie.be/>

¹ Pour les Atlas précédents, lire la Lettre de la CPDT n°15 et 21.

² E. Castiau, C. Neuray, M. Nielsen et T. Pons (ULB), V. Vanderheyden et C. Van der Kaa (ULg), sous la direction scientifique de M.-F. Godart, botaniste, docteur en sciences (ULB) et C. Feltz, ingénieur civil architecte, docteur en sciences de l'environnement (ULg-Gembloux).



Troisième Atlas des Paysages de Wallonie Le Plateau condrusien

Une collection cohérente

L'Atlas du Plateau condrusien suit la même méthodologie que les précédents et développe la même structure en quatre étapes. « *Bien sûr, le paysage est différent de celui de la Hesbaye, où l'on avait un paysage plus uniforme et plus homogène au niveau du relief et de l'occupation du sol. Ici, la structure est plissée et l'occupation du sol est plus complexe. Outre le relief qui conditionne la perception, le paysage a aussi une couleur plus verte qu'en Hesbaye : les herbages et les forêts donnent le ton car il y a moins de grandes cultures. En feuilletant l'atlas, on se rend compte assez vite de la dominance verte au travers des nombreuses photos.* » Une des grandes forces des Atlas est en effet leur très riche et abondante iconographie. On y trouve des photographies, prises à toutes les saisons, des cartes et des documents anciens, des extraits de plans de secteur, des blocs diagramme... Le tout agrémenté de légendes explicatives claires et parfois

même d'incrustations (flèche, encadré...) mettant en évidence certains éléments. De plus, une carte de l'occupation du sol, présentée en A3, est glissée dans le rabat de la couverture. Bref, une série d'images qui aident à la compréhension des caractéristiques de l'ensemble paysager, dans ce qui en fait son unité comme dans ses différences internes.

Les Atlas présentent une structure récurrente en quatre parties. La première, commune à tous les Atlas, explique la mise en place des paysages traditionnels wallons, les développements lents depuis les premiers siècles de notre ère puis les changements qui s'accélérent à partir de la seconde moitié du ^{xx}e siècle. En retraçant les grands traits de cette évolution, l'atlas offre des repères chronologiques et surtout les clés de lecture des paysages actuels pour en comprendre les changements et mieux réfléchir à leur avenir.

Dans la deuxième partie, le lecteur peut découvrir les éléments caractéristiques des paysages du Plateau condrusien. L'ensemble paysager est présenté ici

dans son unité. Situé au sud du sillon Sambre-et-Meuse, l'ensemble est vaste puisqu'il s'étire des lacs de l'Eau d'Heure à Sprimont et occupe près de 15 % du territoire de la Wallonie. Il présente un relief ondulé de manière régulière, alternant des crêtes (appelées tiges) et des dépressions (chavées) parallèles et se particularise par une occupation du sol qui se partage entre labours, herbages et forêts. Essentiellement rural, il subit l'influence des grandes villes qui le bordent. L'habitat, surtout en pierre calcaire ou en grès pour ce qui concerne l'habitat traditionnel, s'y présente sous la forme de villages ou de hameaux entre lesquels s'étendent des campagnes riches en grosses fermes, parfois fortifiées, et en châteaux.

Les chercheurs expliquent les traits les plus significatifs de l'histoire et développent quelques évolutions contemporaines qui ont particulièrement marqué les paysages. Parmi ces évolutions d'après la seconde guerre mondiale, le focus est mis cette fois-ci sur les mutations de l'agriculture et sur le développement de la production et du transport de l'énergie. « *Dans chaque volume nous abordons les sujets qui nous semblent prioritaires pour l'ensemble paysager concerné. Le Plateau condrusien étant essentiellement rural, il nous semblait évident de traiter du thème de l'agriculture, notamment le partage entre terres labourées et herbages et l'émergence des préoccupations environnementales. Par ailleurs, la production et le transport de l'énergie sont également marquants dans ce paysage au relief particulier, fait d'ondulations parallèles. Outre le développement des parcs éoliens, le passage des lignes à haute tension est plus ou moins prégnant selon la façon dont ces lignes s'implantent par rapport au relief.* » La synthèse des paysages actuels est présentée sous la forme d'une carte, complétée d'une légende étoffée,



Dans la partie centrale du Plateau condrusien, le site de crête, au sommet du tige, est le plus souvent choisi pour l'établissement des villages (Maffe).

Troisième Atlas des Paysages de Wallonie Le Plateau condrusien

montrant les dynamiques actuelles et la structuration à l'échelle de l'ensemble.

Dans cette deuxième partie, les Atlas des Paysages font aussi la part belle à une analyse sociologique innovante et qui est une des forces de la collection. Cette vision subjective et vivante complète l'approche objective menée dans l'atlas en



Esneux

offrant un autre regard sur les paysages. C'est pourquoi elle est intitulée « Des regards sur les paysages ». Il est en effet prévu dans la Convention européenne des paysages de mettre en place des procédures de participation du public. Les atlas s'intéressent donc à l'avis des acteurs locaux et tentent de cerner leurs représentations sociales des paysages. « Comme les ensembles paysagers sont vastes, nous ne pouvons pas faire une enquête large auprès des habitants. C'est pourquoi nous avons pris le parti d'interroger des représentants des habitants, en particulier les associations, mandataires communaux, organismes régionaux en lien plus ou moins direct avec la notion de

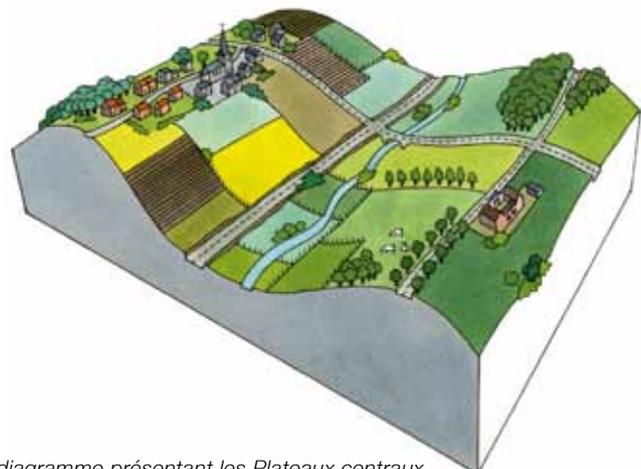
paysage ainsi que des agriculteurs. Nous avons tenté d'avoir un échantillon représentatif, au niveau de leur profil et surtout de leur répartition géographique au sein de l'ensemble. » Les acteurs ont été interrogés, seul ou en groupe, et la rencontre s'est parfois prolongée par une visite de terrain. Rien de tel pour comprendre ce qu'est pour eux le paysage, ce que représente le Condroz et quelles en sont ses caractéristiques et ses limites, quels sont les points de vue et les villages les plus intéressants ou ceux qui sont les plus abîmés... La synthèse et la structuration des réponses, l'analyse des résultats mettent en évidence ce dont les acteurs n'ont pas toujours conscience. Le fait d'avoir travaillé sur trois atlas permet d'avoir des clés de lecture de plus en plus fines. « Souvent quand les personnes parlent de paysages, elles manquent de mots pour les qualifier, non par manque d'intérêt mais parce que le paysage est tout entier et n'est pas une somme de vertus... Et surtout parler des paysages, c'est parler de la vie des gens : comment ils vivent et ce qu'ils renvoient aux autres à travers leur mode de vie. »

La troisième partie de l'atlas est consacrée aux aires paysagères. En effet, si on y regarde de plus près, si on change

d'échelle, les paysages que présente le Plateau condrusien sont bien plus variés. Trente aires paysagères, portions de territoire possédant des caractéristiques propres, sont définies en prenant en compte de la part prédominante respective de trois critères : le relief, la couverture végétale et les espaces bâtis. Vu le nombre important d'aires, il a été décidé de faire un regroupement en familles pour les aires présentant des caractéristiques proches.

L'Atlas du Plateau condrusien détaille chaque famille d'aires paysagères en une dizaine de pages. Celle-ci est présentée et analysée à travers quelques chiffres relatifs à la démographie et à l'occupation du sol, une courte synthèse relevant les traits communs à la famille puis une présentation plus spécifique des aires. Le tout se découvre à travers une abondante iconographie qui donne une vision éclairée des paysages. La dernière page est consacrée aux enjeux, objectifs et pistes d'action.

L'identification d'une série d'enjeux, d'objectifs et de pistes d'action doit interpellier le lecteur quant à l'avenir du paysage. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés selon les termes prévus par la



Bloc diagramme présentant les Plateaux centraux



Troisième Atlas des Paysages de Wallonie Le Plateau condrusien

Convention européenne du paysage : protéger, gérer, aménager. Les pistes d'action, très concrètes, ne sont évoquées qu'à titre indicatif car c'est bien aux acteurs locaux de faire vivre leurs paysages ! « Définir les enjeux en restant cohérent sur l'ensemble de l'atlas n'a pas été facile. Nous avons réalisé un grand tableau comparatif de toutes les familles d'aires pour avoir une vue claire et homogène, de façon à vérifier que les enjeux étaient du même ordre, à les calibrer les uns par rapport aux autres et à s'assurer que l'on couvrait bien toutes les thématiques. Les objectifs et les pistes d'action en ont découlé. »

Quant à la quatrième partie de l'atlas, elle concerne les enjeux globaux du Plateau condrusien, qui conditionne sa qualité paysagère future. Trois enjeux ont été définis : les routes rythmées par le relief, porte d'entrée du paysage ; les harmonieuses compositions sur les ondulations du Plateau ; les vallées, sites de tourisme et de patrimoine industriel.

L'avenir est enthousiasmant

Procurez vous le nouvel atlas du Plateau condrusien, vous ne le regretterez pas ! Que vous soyez de la région ou simple curieux, les informations qu'il contient vous aideront à mieux comprendre les paysages. Les chercheurs sont d'ailleurs en demande de retour. Aussi n'hésitez pas à leur transmettre vos impressions et vos remarques. « Nous aimerions savoir comment l'atlas est utilisé, ce qu'en pensent les associations, les habitants, les enseignants... » Ils ont déjà eu l'occasion de présenter leur travail dans le cadre d'un séminaire ainsi qu'à la CCATm d'Havelange. « Nous essayons de diffuser les résultats.

Comme nous avons aujourd'hui trois atlas derrière nous, nous avons acquis une certaine expérience, une vision claire de notre méthode et aussi plus de recul. Présenter l'atlas, c'est une plus-value tant pour notre travail que pour la participation citoyenne. Sans quoi nous risquons de rater notre objectif d'en faire un outil accessible au public. Le présenter aux acteurs intéressés, c'est les aider à avoir les clés de lecture et à s'approprier l'outil : qu'est-ce que cet atlas peut leur apporter ? Comment a-t-il été construit ? En discutant avec les auteurs, en entendant leurs motivations et comprenant leur démarche, les acteurs y verront mieux leur intérêt et auront plus envie de l'utiliser ». Ces rencontres sont certainement à réitérer, car ce type d'ouvrage transversal sur les paysages, qui soit à la fois scientifique et d'une grande accessibilité, outil de description et d'analyse du paysage et outil d'aide à la décision,

est rare. Cela mérite de venir l'expliquer et d'avoir une plus grande diffusion.

Un quatrième tome est d'ailleurs déjà en préparation. Il concerne un ensemble paysager plus urbanisé, celui de la Haine et de la Sambre. Celui-ci est constitué de zones urbaines et industrielles mais aussi de zones périurbaines ou plus rurales. Les chercheurs devraient traiter cet ensemble dans la même cohérence que les atlas précédents, en reprenant la même structure. Mais ils devront donner des clés de lecture des paysages urbains et seront confrontés à de nouveaux défis : définir les limites des aires dans des zones urbaines très étendues et aux vues souvent fermées. Sociologiquement, les questions seront probablement quelque peu différentes car les paysages sont moins attractifs... Un challenge donc, mais qui promet une publication passionnante.

L'« Atlas des dynamiques territoriales », en ligne sur notre site CPDT (<http://cpdt.wallonie.be/>) à la rubrique Etat du territoire wallon, mérite aussi votre visite.

L'atlas se veut une collection évolutive de cartes commentées aux échelles wallonne, belge et nord-ouest européenne et répond aux grandes options du Schéma de développement de l'Espace régional (SDER). Depuis sa mise en ligne, il ne cesse de croître, sur des thèmes tels que l'insertion de la Wallonie dans l'espace européen, le renouveau démographique et les dynamiques migratoires, la maîtrise de l'urbanisation, l'environnement comme outil de développement territorial, les infrastructures wallonnes, la Wallonie dans une économie avancée, la mobilisation des acteurs. Chaque thème de recherche de la CPDT peut venir alimenter cet atlas, mettant ainsi à la disposition du grand public les résultats, cartographiés et expliqués, de leur travail.

Cinq nouvelles fiches seront bientôt mises en ligne : une concerne le RAVel en Wallonie et les quatre autres portent sur les parcs d'activité économique en Wallonie : typologie des parcs, taille et densité d'emplois, taille des entreprises présentes, part de l'emploi salarié localisé dans les parcs. Par ailleurs, une trentaine de nouvelles fiches sont encore en préparation ! La plupart portent sur la valeur ajoutée des différents secteurs d'activité.



Recherche doctorale

Trois nouvelles recherches sur le développement territorial

La chaire interuniversitaire de la CPDT a octroyé, en 2010-2011, un financement pour trois nouvelles recherches doctorales¹ sur le développement territorial de la Région wallonne. Ces recherches, de deux à quatre ans, doivent constituer un apport original à la réflexion sur les prospectives territoriales de la Wallonie. Et c'est bien le cas, à travers les trois thèmes choisis, présentés ci-dessous. Nous y reviendrons plus longuement dans les Lettres suivantes.



Christophe Breuer
Académie Wallonie – Europe

Christophe est licencié en Sciences géographiques (ULg, 2007) et titulaire d'un Master en urbanisme et aménagement du territoire (ULg, 2008). Il étudie « L'influence de la gouvernance sur le développement des aires métropolitaines en Wallonie et en Europe », sous la direction de Jean-Marie Halleux, Chargé de cours à l'ULg.

L'attractivité des villes et des aires métropolitaines est l'un des enjeux majeurs du développement territorial. C'est en effet dans les grandes agglomérations que se concentrent la population, les activités et de nombreux enjeux environnementaux. Elles jouent donc un rôle essentiel pour le développement des régions. Ces villes sont soumises à des tensions croissantes et doivent faire face, d'une part, à une gestion intra-urbaine de plus en plus complexe et, d'autre part, à une compétition internationale de plus en plus rude. Dans ce contexte, la gouvernance est souvent citée comme un élément essentiel de la compétitivité et du développement des villes. Bien que la relation entre gouvernance territoriale et développement soit affirmée par de nombreux acteurs, celle-ci n'a été que

peu théorisée, peu modélisée et son rôle exact demeure flou.

La recherche doctorale a pour objectif d'analyser cette relation, en couplant les approches quantitatives et qualitatives. Elle étudiera le cas des agglomérations wallonnes, inscrites dans leur contexte international et régional. Il s'agit de prendre part à la réflexion sur l'évolution des politiques urbaines par l'identification des leviers efficaces pour accroître l'attractivité et la compétitivité des grandes villes. L'objectif est également de contribuer à théoriser et modéliser les interactions réciproques entre gouvernance et développement des aires métropolitaines afin d'améliorer la compréhension des stratégies territoriales et s'inscrire dans le développement d'une approche systémique en recherche urbaine.



Alain Malherbe
Académie Louvain

Alain est licencié en Histoire de l'Art (ULg, 1990) et titulaire d'un Master en urbanisme et développement territorial (UCL, 2009).

Sa recherche, qui porte sur « L'émergence d'une métropole polycentrique dans l'Europe du Nord Ouest – le cas de l'Euregio Meuse Rhin », est réalisée sous la direction de Yves Hanin, Professeur d'Urbanisme et de Développement Territorial à l'UCL et directeur du CREAT.

L'Europe, au travers du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, souhaite structurer le territoire de l'Union par le polycentrisme. Cette politique vise à équilibrer le territoire par un maillage de villes, contrebalançant les grandes entités produisant plus de richesses et de prospérité, le tout dans un souci de cohésion sociale et territoriale.

¹ Pour les neuf recherches doctorales de la période 2005-2009, voir les numéros précédents de « La Lettre de la CPDT ».



Trois nouvelles recherches sur le développement territorial

En effet, l'Europe du Nord Ouest est caractérisée par deux mégapoles, Londres et le bassin parisien, et des zones de grande densité comme la Randstad et le bassin de la Rhur. La Wallonie est au centre de ces zones d'influences. Le SDER confirme ce diagnostic en reconnaissant le rôle polarisateur de Bruxelles et Lille. Le Luxembourg et les villes de Maastricht, Aix-la-Chapelle et Hasselt ont également des incidences sur la Région wallonne.

L'Eurégio Meuse Rhin, née en 1976 et qui regroupe près de quatre millions d'habitants, est à la croisée de la volonté européenne de coopération et

d'encouragement au polycentrisme. Sa constitution ou sa « réalité » est de nature à la placer dans les fameux rankings susceptibles d'ouvrir la voie à une reconnaissance internationale, gage supposé d'attractivité. Ces paramètres sont abordés pour juger leur pertinence et leurs conséquences dans l'établissement de projets territoriaux agissant sur une plus grande échelle de ce type. La région liégeoise est concernée en première ligne par la volonté de mettre en place des métropoles d'équilibre au sein de la Communauté européenne. La recherche envisage donc l'analyse de l'émergence d'une ville polycentrique, tout en questionnant ce concept qui est

régulièrement utilisé et devient peu à peu soit une sorte de mot valise, soit d'une portée sémantique restrictive.

La recherche comportera un aperçu historique. Elle prendra en compte le fonctionnement de ce territoire qui a déjà été évoqué dans des recherches antérieures. L'articulation de ces éléments, additionnée à une allusion à la gouvernance qui y est appliquée, devrait conduire à essayer de mieux appréhender les potentialités de projet de ces territoires émergents qui seront amenés à jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans la recomposition territoriale et institutionnelle européenne.



Valentine van Gameren
Académie Wallonie – Bruxelles

Valentine est licenciée en Sciences politiques, orientation administration (ULB, 2007) et titulaire d'un Master en sciences et gestion de l'environnement (IGEAT – ULB, 2009).

Sa recherche s'intitule « Faire face aux impacts environnementaux et territoriaux des changements climatiques en Région wallonne : quelle stratégie d'adaptation ? » et est menée sous la direction d'Edwin Zaccāi, Directeur du Centre d'Etudes du Développement Durable, IGEAT – ULB.

Les changements climatiques constituent aujourd'hui et pour un avenir prévisible l'un des défis les plus préoccupants de notre société. Les travaux scientifiques, du GIEC¹ en particulier, ont légitimé le besoin d'action volontariste à leur égard. Actuellement, cette action vise en majorité la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour limiter les impacts du dérèglement climatique. Or, certains impacts sont inévitables, ce qui justifie l'intérêt croissant pour l'adaptation à ces changements.

La recherche doctorale abordera la problématique de l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de la Région wallonne. En effet, malgré l'incertitude portant sur l'ampleur exacte des impacts, il est clair que le territoire wallon est concerné et a tout intérêt à mettre en œuvre des mesures d'adaptation de manière proactive. C'est ce que l'on appelle l'adaptation « planifiée ».

L'objectif est d'étudier le processus de préparation de cette adaptation en Région wallonne, à travers les acteurs publics d'une part (particulièrement le plan wallon d'adaptation actuellement en phase de préparation) et les acteurs privés d'autre part (notamment les stratégies mises en œuvre par certains secteurs d'activité). La dimension territoriale des mesures d'adaptation envisagées fait partie intégrante du projet. En effet, outre son influence sur les besoins d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (et donc sur le volet atténuation des changements climatiques), l'aménagement du territoire joue également un rôle important dans l'adaptation à ces changements. Celui-ci est d'ailleurs bien reconnu actuellement dans le cas de la gestion des inondations.

¹ Le GIEC, « Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat », est une organisation mise en place en 1988, dont le rôle est « d'expertiser l'information scientifique, technique et socio-économique qui concerne le risque de changement climatique provoqué par l'homme ».



Formation

Le nouveau programme

En 2011 comme les années précédentes, les Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme participeront à deux journées plénières ainsi qu'à un module thématique de cinq jours. L'objectif de la formation continuée, qui existe depuis 2006, est de permettre aux CATUs, en partant de leurs connaissances et de leurs pratiques urbanistiques, de développer leurs compétences stratégiques, de tisser un réseau d'échanges et de construire une culture commune.

Outre les deux journées plénières, la formation continuée s'appuie sur une pédagogie active au travers de modules thématiques. En 2011, sept thèmes¹ sont proposés, certains au vu des attentes étant présentés deux fois sur l'année. Les formateurs expliquent : « *Le comité de suivi de la mission Formation et de nombreux conseillers ont émis le souhait que se mettent en place des modules consacrés aux nouveaux outils d'aménagement du territoire, orientés vers des applications concrètes et techniques, et à la mise en place de projets prenant en compte les logiques des acteurs.* » Deux modules entrent résolument

dans cette optique : « zoom sur un outil d'aménagement du territoire : le permis d'urbanisation » et « montages de projets et stratégies d'acteurs ». Le premier, créé cette année et dédoublé afin de répondre à une demande très forte des CATUs, remplace le « zoom sur le RUE », outil d'aménagement maintenant bien connu des CATUs, tandis que le second s'inscrit dans le prolongement du module créé en 2010 sur le management de projet.

Par ailleurs, une attention particulière a été accordée à la diversité des lieux de la formation afin d'offrir une bonne accessibilité au plus grand nombre.

En général, les nouveaux modules ont beaucoup de succès. Déjà par le simple fait que de nombreux conseillers sont inscrits dans la formation depuis 2006 et ont suivi plusieurs des modules. Mais surtout parce que ceux-ci répondent aux nouveautés du CWATUPE. Les modules qui traduisent les outils d'aménagement du territoire servent à faire le lien entre l'idée politique et la pratique. « *Chaque fois que la Région wallonne crée de nouveaux outils, les conseillers ont besoin de les appliquer le mieux possible. Pour ce faire, ils doivent en comprendre la phi-*

losophie, les tester dans des situations concrètes ou les mettre en pratique sur le terrain. Or, ils n'ont souvent d'autres informations que les décrets et circulaires. La formation, sous la forme d'une pédagogie active impliquant un travail sur des cas concrets et des discussions, leur permet de prendre du recul. Ainsi, lorsque la Région a mis en place le Rapport urbanistique environnemental (RUE) ou l'obligation de Performance énergétique des bâtiments (PEB), la formation a pris en charge ces questions. »

Le module « zoom sur le permis d'urbanisation » répond à cette logique, tout comme le faisait le « zoom sur le RUE ». L'objectif est d'aider les conseillers à exploiter au mieux le nouvel outil dans le cadre de leur travail. Ce permis est entré en vigueur en septembre 2010 en remplacement du permis de lotir : il réforme les références en matière d'urbanisation de façon essentielle, en valorisant une conception urbanistique durable des nouvelles urbanisations, tout en atténuant le droit en matière d'intérêt individuel. Une partie du programme est consacrée à un cadrage théorique, juridique et philosophique, à l'analyse des contenus des dossiers de demande et de modification



Le groupe « Management de projet territorial » en octobre 2010.

¹ Les sept modules étant : Intégration urbanistique du nouveau bâti ; Energie et urbanisme - rôle du Conseiller ? ; Aménagement du territoire et Mobilité ; Montage de projets et stratégies d'acteurs ; Dimension du paysage dans l'aménagement du territoire ; Voyage « Relations ville-campagne » ; Zoom sur le permis d'urbanisation.

Le nouveau programme

de « permis d'urbanisation » et au traitement de la transposition des principes fondateurs des éco-quartiers aux différentes échelles concernées par le permis d'urbanisation. Afin de faire le lien entre les principes théoriques et les applications pratiques, des travaux d'ateliers en petits groupes sont réalisés autour d'études de cas. Des visites de terrain sont organisées afin de mieux appréhender le contexte.

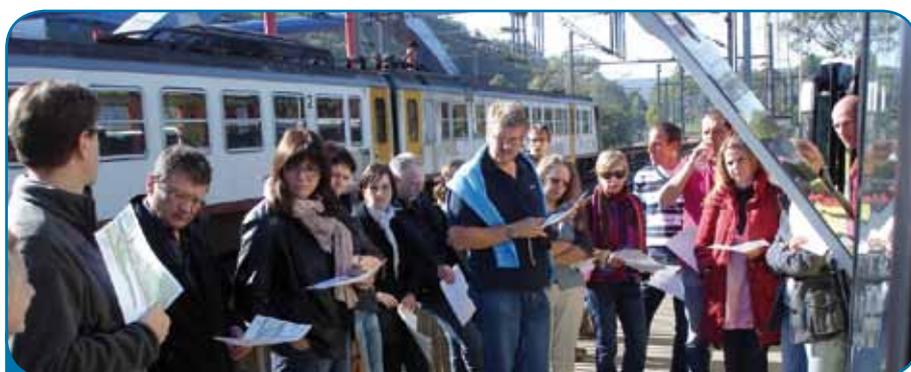
Le nouvel intitulé du module « montages de projets et stratégies d'acteurs », anciennement « management de projet territorial », correspond à une refonte de son contenu mais participe d'un même objectif qui est d'opérationnaliser les options de l'urbanisme stratégique. « *Lors de travaux précédents, nous nous sommes aperçus que les conseillers avaient besoin de mieux connaître les outils d'aménagement mais aussi la logique des différents acteurs : comment fonctionne la promotion immobilière, comment se fait le jeu entre les promoteurs, le collègue et l'administration, combien coûte la création d'une voirie, que peut-on mettre dans les charges d'urbanisme... Les conseillers ont compris l'urbanisme stratégique et la planification mais se demandent comment passer à l'acte.* » Le nouveau module intègre une session d'URBAX, un logiciel simulant l'extension d'une petite ville sur lequel les CATUs travailleront pendant deux jours, lors d'un passionnant jeu de rôle. Dans le contexte d'un aménagement opérationnel complexe, le module propose de rencontrer trois grands objectifs pédagogiques : comprendre la stratégie des acteurs et notamment la politique financière d'un opérateur privé ; saisir la globalité du système de l'aménagement urbain et apprécier les interactions entre décisions politiques,

contraintes juridiques, techniques, géographiques, financières ; savoir choisir les outils d'aménagement et les méthodes applicables (y compris les charges d'urbanisme) pour mener une politique urbaine en sauvegardant le dynamisme des centres, en évitant l'étalement urbain et en encourageant la densité.

Par ailleurs, les modules « voyage urbain » (Fribourg puis Valenciennes, Dunkerque et Courtrai) et « voyage rural » (Luxembourg et Avesnois) cèdent la place à un « voyage relations ville-campagne » qui peut intéresser tous les conseillers, travaillant dans une commune urbaine, rurale et mieux encore dans les communes de l'entre deux. Il se penche sur le cas de Cernay, ville de 11 000 habitants située en Haute Alsace qui jouit d'une position stratégique à l'entrée de la vallée de la Thur, au pied des Vosges. Par une combinaison de visites et de rencontres avec des acteurs locaux, le module traite concrètement des problématiques intrinsèques à une petite ville et à ses relations avec son arrière-pays et avec le pôle régional voisin de Strasbourg. Quatre jours sont consacrés à la découverte de la ville et de ses environs. Un dernier jour en Wallonie permet de tirer un enseignement

constructif quant à la mise en pratique d'un développement territorial durable dans les communes wallonnes.

Autre grande nouveauté de cette année 2011, la formation propose un module à destination d'agents de la DGO4 de la Région wallonne. Celui-ci aura lieu en novembre, après la formation des conseillers. Au moment de mettre sous presse, le thème n'est pas encore connu, mais il sera choisi parmi les thèmes de formation des CATUs. Cependant, il ne pourra y avoir qu'un seul module cette année, vu le budget et le calendrier et cela ne concernera donc qu'une vingtaine d'agents. L'élargissement de la formation aux fonctionnaires régionaux conforte la création d'une culture commune entre CATUs et fonctionnaires. Il confirme la vision positive posée sur les résultats obtenus par la formation. « *Les échos de ceux qui sont formés sont positifs. Les Fonctionnaires délégués remarquent aussi l'évolution dans l'argumentaire des CATUs, dont les raisonnements se font plus pointus.* » Il est évident que la formation active et continue permet un enrichissement qui se capitalise d'année en année.



Le « voyage à destination rurale » qui a eu lieu en septembre 2010.

² Le logiciel URBAX a été développé en France par la société Logiville. Il a été adapté à la formation des CATUs, en développant une version wallonne prenant en compte le CWATUPE : URBAX-Wallonie.